Date de télétransmission : 26/11/2013 Date de réception préfecture : 26/11/2013 GD2013-11-22_009



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 22 novembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 novembre 2013 Publié le 25 novembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86 Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 11

SCRUTIN: POUR: 80 Abstention: 0 *contre*: 0NE SE PRONONCE PAS :0

Membres présents :

Memores presents :		
M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Franck MELOTTE	M. Patrick ORSOLA
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
W 1 1 1		

Membres absents :		
M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN	
Mme Nelly METGE	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS	
M. Jean-Philippe SCHMITT	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI	
M. Rémi DELATTE	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU	
M. Jean DUBUET	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER	
M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET	
CAMBILLARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE	
M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M.	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.	
Dominique GRIMPRET		

GD2013-11-22 009 $N^{\circ}9 - 1/2$

OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Philippines - Typhon Haiyan du 08 novembre 2013 - Attribution d'une aide exceptionnelle

Le 08 novembre 2013, un typhon a traversé l'archipel des Philippines dévastant de nombreuses parties de ce territoire et notamment l'île de Leyte et sa capitale Tacloban.

Il s'agit d'un des typhons les plus puissants à avoir touché terre, accompagné de vents à plus de 300 km/heure et de vagues de 5 mètres.

Ce phénomène constitue pour ce pays une catastrophe naturelle avec à ce jour un bilan officiel faisant état de près de 4000 morts, près de 1 600 disparus, 11,8 millions de personnes touchées, 670 000 sans-abri, 150 000 maisons endommagées.

Malgré les nombreux dons et envois de matériels par les Etats et les Organisations Internationales, l'effort est encore loin de répondre aux besoins élémentaires urgents estimés par l'ONU à 223,5 millions d'euros.

Par ailleurs, les conséquences, en termes sanitaires, pour les jours et semaines à venir, risquent d'être tout aussi redoutables. A plus long terme, l'ensemble des infrastructures des territoires touchés ayant été totalement détruit, l'effort de reconstruction sera considérable et les répercussions financières extrêmement lourdes.

Le Grand Dijon ne saurait rester étranger au mouvement de solidarité qui s'est exprimé à cette occasion notamment par l'intermédiaire des associations et organismes humanitaires dont l'association « Secouristes sans frontières » dont le Siège est à Dijon.

17 membres sont partis aux Philippines pour porter assistance aux sinistrés. Cette association fondée en 1978 propose un secourisme d'urgence très spécialisé, pour agir dans les cas de détresse les plus imprévisibles et les plus meurtriers tels que les tremblements de terre, les inondations, les ouragans ou les éruptions volcaniques.

Par ailleurs, l'Association des Maires de France, en ce qui la concerne, a mis en place un partenariat avec le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) du centre de crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européenne (MAEE), habilité à recevoir les subventions exceptionnelles que les collectivités locales proposeront de voter en faveur des victimes du typhon Haiyan, afin d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives.

Le Conseil, après en avoir délibéré, Décide :

- d'attribuer une aide exceptionnelle de 5 000 € à l'association « Secouristes sans frontières »;
- d'attribuer une aide excecptionnelle de 10 000 € qui sera versée au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) du centre de crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européenne (MAEE), sur le compte n° 0000M055150 ouvert à la Trésorerie Générale pour l'étranger
- d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

GD2013-11-22 009 N°9 - 2/2